

Fiche de renseignements « Mutation en Nouvelle-Calédonie » Rentrée 2011

A renvoyer complétée et accompagnée des pièces justificatives
dès réception à la Division du Personnel par mail, ou télécopie en un seul envoi
00.687.26.61.81 ou 00.687.26.61.37

EPS : jsiaki@ac-noumea.nc ;

PLP : mermandez@ac-noumea.nc ;

Professeurs de Lycée et Collège (PLC) : ablanc@ac-noumea.nc ;

Professeurs de Lycée et Collège (PLC) : istreter@ac-noumea.nc ;

Professeurs de Lycée et Collège (PLC) : mrichard@ac-noumea.nc ;

Chef du bureau des enseignants : mmattei@ac-noumea.nc

CPE : jacqueline.leveque@ac-noumea.nc ;

Division du Personnel

VR/ DP n° 3211/.....

Affaire suivie par

Myriam MATTEI

Jacqueline LEVEQUE

Bureau 329

Téléphone

(687) 26 61 07

Fax

(687) 26 61 81

Mél.

ca.dp@ac-noumea.nc

La présente fiche de renseignements a pour objet de permettre au Vice-Rectorat de Nouvelle-Calédonie d'organiser votre départ vers la Nouvelle-Calédonie.

Elle a également pour objet de permettre une étude de vos droits à la prise en charge des frais de changement de résidence (pour vous-même et pour vos éventuels ayants droits).

22 Rue Dézarnaulds

BP G4

98848 Nouméa Cedex

I- Identité du fonctionnaire

Nom :

Prénoms :

Attention, le nom et le(s) prénom(s) doivent être identiques à ceux du passeport

Date de naissance :

Informations passeport :

Numéro :

Date d'expiration :

Pays d'émission :

Nationalité mentionnée :

N° carte flying blue éventuellement :

Grade :

Discipline :

Adresse actuelle :

Code postal :

Commune :

Coordonnées (obligatoire) :

Téléphone :

N° de télécopie :

Adresse mail :

Important : vous recevrez sur cette adresse la procédure de paiement des sommes dues restant à votre charge et par la suite vos billets électroniques.

Etablissement d'affectation en Nouvelle-Calédonie à la rentrée de février 2011:

Etablissement actuel :

Métropole

DOM

TOM

Etablissement :

Adresse :

Adresse mail de votre établissement :

II- Situation familiale



2/3

célibataire marié(e) pacsé(e) concubinage

Date du mariage ou du PACS :

Date de début du concubinage :

séparé(e) veuf (veuve) divorcé(e)

Date de la séparation, du veuvage, du divorce :

Conjoint- Partenaire de PACS-Concubin :

Voyage-t-il (elle) avec l'agent muté ? OUI NON

Nom de naissance : Date de naissance :

Nom marital :

Prénoms :

Informations passeport :

numéro :	Date d'expiration :	Pays d'émission :
Nationalité mentionnée :	N° Carte flyng Blue éventuellement :	

Est-il/elle fonctionnaire ? OUI NON

Est-il/elle fonctionnaire de l'éducation nationale ? OUI NON

Si oui, indiquer son grade :

Si non, indiquer le Ministère :

Est-il/elle muté(e) OUI NON

Enfant(s) à charge au sens de la législation sur les prestations familiales (moins de 20 ans)

Ascendants à charge

Pour les « POSTES DOUBLES », ne mentionner les enfants que sur un seul dossier.

Nom	Prénom	Date de naissance	Indiquer si l'enfant voyage avec l'agent muté	N° passeport Date expiration Pays d'émission Nationalité	N° carte Flying blue éventuellement

Nombre de personnes voyageant avec l'agent muté :

II- Vos affectations et votre situation administrative



Cette rubrique doit être complétée avec le plus grand soin. Elle est destinée à étudier vos droits à la prise en charge des frais de changement de résidence.

3 / 3	Position (1)	Etablissement d'affectation Adresse complète	Indiquer Métropole, DOM ou TOM	Durée de l'affectation
du 1 ^{er} septembre 2010 jusqu'au 16 février 2011 (date de la pré-rentree)				
du 1 ^{er} septembre 2009 au 31 août 2010				
du 1 ^{er} septembre 2008 au 31 août 2009				
du 1 ^{er} septembre 2007 au 31 août 2008				
du 1 ^{er} septembre 2006 au 31 août 2007				
du 1 ^{er} septembre 2005 au 31 août 2006				

(1) Position : activité, disponibilité, congé parental, détachement

Avez-vous obtenu une affectation en Nouvelle-Calédonie au titre des intérêts matériels et moraux ?
OUI NON (Rayez la mention inutile)

Je certifie l'exactitude des renseignements portés sur la présente fiche

Fait à, le

Signature

PIECES A JOINDRE

- **Les fonctionnaires célibataires sans enfants à charge et voyageant seuls,**
 - la copie du passeport
- **Les fonctionnaires voyageant avec un conjoint, concubin ou pacs :**
 - la copie des passeports
 - la copie de l'acte de mariage (première page du livret de famille)
 - ou du certificat de concubinage ou du PACS
 - copie de tout document attestant de la position du conjoint fonctionnaire non muté en Nouvelle-Calédonie et accompagnant l'agent (disponibilité, congé parental, congé formation ...)
 - copie de l'arrêté de mutation en Nouvelle-Calédonie si conjoint fonctionnaire muté en Nouvelle-Calédonie
 - éventuellement, pour le conjoint fonctionnaire d'un autre ministère et muté en Nouvelle-Calédonie, attestation de non prise en charge par l'employeur des frais de transports et de changement de résidence.
- **Les fonctionnaires voyageant avec des enfants à charge :**
 - la copie des passeports
 - la copie du livret de famille actualisé
 - les certificats de scolarité ;
 - éventuellement, la copie de l'extrait du jugement de divorce ou de séparation attestant de la garde effective du ou des enfants ;
 - éventuellement, la copie de la carte d'invalidité pour le(s) enfant(s) à charge atteint(s) d'une invalidité d'au moins 80%.
- **Les fonctionnaires voyageant avec des ascendants à charge :**
 - la copie des passeports
 - l'avis de non-imposition à l'impôt sur le revenu des personnes physiques au nom de l'ascendant de l'agent ou de son conjoint ;
 - la photocopie du livret de famille de l'ascendant attestant du lien de parenté de celui-ci avec l'agent ou son conjoint.

En cas de départ différé des ayants droit :

l'agent peut prétendre à la prise en charge de ses ayants droit uniquement s'ils le rejoignent **à titre définitif dans un délai de 6 mois** à compter de son installation administrative. La demande de mise en route doit être sollicitée par l'agent, **dès son arrivée, auprès de la division du personnel**, par lettre manuscrite portant mention des membres de la famille devant le rejoindre, leurs coordonnées, les dates prévues, accompagnées de la copie du livret de famille, éventuellement des certificats de scolarité et déposées à la division du personnel du Vice-Rectorat.